

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Gouvernance sanitaire : la politique nationale 2024-2034 validée

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

AU terme de quatre jours de réflexion (du 20 au 24 novembre 2023 dans un hôtel de Libreville), la Politique nationale de santé (PNS) pour la période 2024-2034 a été validée. Au même

titre que le Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2024-2028.

Les participants (représentants civils et militaires de l'administration publique, des professions de la santé, de la société civile, des communautés et des partenaires au développement) ont formulé

des propositions concrètes pour l'amélioration du bien-être de la population gabonaise. Dans l'urgence, il faut, par exemple, mettre l'accent sur les Soins de santé primaires (SSP), sur les mécanismes de veille et de riposte contre les crises sanitaires, et mettre en œuvre une politique volontariste de formation, de renforcement des compétences des acteurs de la santé.

Ces deux importants outils de gouvernance sanitaire que sont la Politique nationale de santé et le Plan national de développement sanitaire, ont montré leurs limites dans le passé. Leur révision et validation visent la bonne appropriation nationale des enjeux et des objectifs à atteindre face aux défis d'amélioration continue de l'état de santé des populations.



Photo: DR

Le bureau de l'atelier de validation vient de remettre le document de politique nationale de santé au ministre de la Santé, Adrien Mongoungou.

Sur cinq ans, le coût global du Plan national de développement sanitaire est évalué à plus de 514 milliards de francs CFA, dont plus de 366 milliards en fonctionnement et plus de

147 milliards en investissement. Ce qui représente un coût annuel moyen de 102,8 milliards de francs CFA (73,3 milliards en fonctionnement et 29,5 milliards en investissement).

Ici et là

PRESSE EN LIGNE : UN MOIS DE PLUS POUR SE METTRE EN RÈGLE



Photo: SNN

LES 135 organes de presse privée en ligne en situation illégale viennent de bénéficier d'une prorogation allant jusqu'au 31 décembre 2023 pour régulariser leurs situations administratives et juridiques conformément à la publication faite par voie de presse le 25 octobre dernier par la Haute autorité de la communication (HAC). Le régulateur sommait alors les patrons desdits médias à se mettre en règle dans un délai de 30 jours. C'est l'objet de l'audience accordée dernièrement par les conseillers membre de la HAC à une délégation du Cercle des patrons de journaux privées en ligne conduite par leur président, Thierry Mebale Ekouaghe. Ils y sont allés solliciter du régulateur un moratoire à l'effet de permettre à leurs journaux de se mettre en règle. Pour leur défense, ces patrons de presse ont présenté aux membres de la HAC les difficultés auxquelles ils font face dans l'exercice de leur métier. En réponse, le collège des conseillers membres dirigé par Germain Ngoyo Moussavou a décidé à l'unanimité de proroger le délai d'un mois initialement accordé à ces confrères en ligne. Non sans insister sur le fait que la HAC restera intransigeante quant au respect strict de la loi par les médias qu'elle régule.

ORDRE CONSTITUTIONNEL LIBÉRAL : L'OUVRAGE DE RODRIGUE MBA MEDOUX

Rodrigue Mba Medoux

LA QUESTION DE L'ORDRE CONSTITUTIONNEL LIBÉRAL
Le cas du Gabon

Docteur en philosophie de l'université de Paris 8, Rodrigue Mba Medoux analyse, à travers son ouvrage "La question de l'ordre constitutionnel libéral : le cas du Gabon", les prétentions et les limites du sujet. L'auteur focalise ses analyses sur l'instauration et le développement de ce régime dans notre pays, et propose les différentes réformes susceptibles d'assurer l'exercice tripartite du pouvoir politique ainsi que de

sauvegarder la justice sociale. "L'ordre constitutionnel libéral règne aujourd'hui dans les démocraties économiques et prétend garantir à tous la liberté et la justice qui leur sont dues", explique l'auteur. À découvrir.

SNN et F.S.L.

Épidémie de maladies respiratoires en Chine : doit-on s'inquiéter ?

PMM
Libreville/Gabon

TROIS ans après l'épidémie de coronavirus déclarée en Chine, les regards sont de nouveau tournés vers ce pays d'Asie où sont signalés des foyers épidémiques de maladies respiratoires chez les enfants. En effet, depuis la mi-octobre, une augmentation des cas de syndrome grippal a été signalée dans le nord de la Chine. Fort de ce constat, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a officiellement demandé à Pékin des informations détaillées sur les cas pédiatriques de pneumonie signalés dans le pays. Selon les autorités chinoises, l'augmentation de l'incidence de ces maladies respiratoires est imputable à la levée des restrictions liées au Covid-19 et à la circulation d'agents pathogènes connus tels que la grippe, mycoplasme pneumonie (une infection



Photo: Jocelyn Abila

Les populations doivent se montrer vigilantes.

bactérienne courante qui touche généralement les enfants), le virus respiratoire syncytial (VRS) et le Sars-Cov-2 (le virus responsable du Covid-19). Si l'alerte n'a pas encore été donnée au reste du monde sur la conduite à tenir face à cette vague de maladies respiratoires, l'OMS recommande toutefois aux populations chinoises de suivre les mesures visant à réduire le risque de contracter les maladies signalées en recevant de vaccin.

Mais qu'en est-il du reste

du monde ? N'est-on pas en train d'assister à l'apparition d'une nouvelle pandémie ? L'opinion s'interroge sur la dangerosité de ces maladies respiratoires déclarées en Chine, leur contagiosité et sur les dispositions prises par les autorités sanitaires chinoises pour circonscrire cette épidémie. Sachant la contagiosité de ces maladies grippales et la vitesse avec laquelle elles peuvent se propager, nos autorités sanitaires se doivent d'être en alerte et rester vigilantes.